



Communauté de communes du Pays de Luxeuil

REPUBLICQUE FRANCAISE		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;">Envoyé en préfecture le 06/07/2021 Reçu en préfecture le 06/07/2021 Affiché le  ID : 070-247000755-20210628-20210105-DE</div>	
DEPARTEMENT Haute-Saône			
ARRONDISSEMENT Lure			
Séance du conseil communautaire du 28 juin 2021			
Date de la convocation	22 juin 2021		
Conseillers en exercice	38		
Titulaires présents	29		
Suppléants présents	3		
Pouvoirs	6		
Nombre de votants	37		
Objet	Calendrier d'ouverture des services enfance jeunesse 2021-2022	Délibération n° 2021	105
		Page(s) 1/4	

Etaient présents à l'ouverture de la séance :

Les délégués titulaires : Martine ANDING, Martine BAVARD, Jérôme BERNARD*, Joël BRICE, Frédéric BURGHARD, Michel CALLOCH, C.CHAMAGNE, Roland CHAMAGNE**, Joël DAVAL**, Jacques DESHAYES, Véronique DEVOILLE, André DIRAND, Nathalie DIRAND, Sophie EL OMRI, Claudette FAIVRE, Isabelle FORMET, Marie-Christine FRICHET, Sylvie GAVOILLE, Bernard GIRE, Philippe GÉRARD**, Gérard GROSJEAN, Stéphane KROEMER, Loïc LABORIE, Didier LARROQUE*, Béatrice LEPAGNEY, Pascale MANGIN*, Maryline MANTION, Gabriel MIGNOT, Jean-Claude NEVEUX*, Nicolas NURDIN*, Éric PETITJEAN, Sébastien RICHARDOT, Catherine SALFRANC, Alain SCHELLE, Nathalie SIRVEAUX, Daniel TONNA, Rodolphe WACOGNE, Laurent ZIEGLER*.

3 suppléances:** R.CHAMAGNE suppléé par Patrice BEURAERT – Philippe GÉRARD suppléé par Daniel BAUDONCOURT – J.DAVAL. suppléé par Guy MAUFFREY.

6 Pouvoirs* : N.NURDIN pouvoir à E.PETITJEAN, J.C.NEVEUX pouvoir à M.CALLOCH, J.BERNARD pouvoir à B.LEPAGNEY, D.LARROQUE pouvoir à M.ANDING, P.MANGIN pouvoir à N.SIRVEAUX, L.ZIEGLER pouvoir à M.C.FRICHET.

Exposé :

Dans le cadre des Contrats « Enfance Jeunesse » (conventions d'objectifs et de financements signées avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône), la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil s'est engagée dans une politique éducative en direction de l'enfance et de la jeunesse.

A cette fin, elle organise plusieurs types de services :

- La gestion des actions menées dans le cadre du Relais Assistantes Maternelles et de ses projets de développement ;
- Pour les 0-3 ans : la gestion de l'accueil des enfants en centre multiaccueil ;
- Pour les 3-12 ans : l'organisation des temps péri et extrascolaire incluant le service de restauration ;
- La participation au fonctionnement et aux actions du Bureau Information Jeunesse.

Ces actions entrent en cohérence avec le schéma directeur des accueils de loisirs validé par le Conseil communautaire du 25 juin 2018.

Pour organiser le mode d'accueil des enfants de 0 à 12 ans, le Relais Parents Assistantes Maternelles Brin d'éveil, propose ses services sans interruption annuelle, du fait de la mutualisation inter-intercommunale.

Durant les périodes scolaires les services multiaccueils et d'accueils de loisirs fonctionnent en continu :



Objet	Calendrier d'ouverture des services enfance jeunesse 2021-2022	Délibération n° 2021	105
		Page(s) 2/4	

- Structures multiaccueils situées à Luxeuil-les-Bains : La Poussinière (Place du 8 Mai 1945) et La Mominette (Rue Rochambeau)
 - o Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h15
- Accueils de loisirs périscolaires : Les Mômes du Breuchin à Froideconche / Accueil périscolaire de St Sauveur / Accueil périscolaire de Breuches / Accueil multisites de Luxeuil
 - o Avant l'école à partir de 7h30 ;
 - o Durant la pause méridienne avec service de restauration scolaire ;
 - o Après l'école jusqu'à 18h30.
- Accueils de loisirs du mercredi : Les Mômes du Breuchin à Froideconche / Pôle Jeunesse à Luxeuil
 - o De 7h30 à 18h30

Afin de s'adapter à la demande des familles tout en assurant la continuité des services, durant les vacances scolaires, les structures multiaccueils et d'accueils de loisirs sont ouvertes en alternance :

- Les structures multiaccueils fonctionnent en alternance durant les petites vacances scolaires et tout l'été à la Poussinière avec une équipe commune ;
- Les accueils de loisirs extrascolaires, dont la gestion est confiée aux associations « Les Francas » et « l'Association des Centres Sociaux Luxoviens » (ASCL) fonctionneront en alternance sur :
 - o un pôle périurbain : Les Mômes du Breuchin à Froideconche (« Les Francas ») ;
 - o un pôle urbain : le Pôle Jeunesse à Luxeuil les Bains (l'ACSL).

Afin d'organiser les services et de communiquer aux familles l'offre globale de service de notre territoire, une projection sur l'année scolaire 2021-2022 est nécessaire. Elle est conforme à la délibération du 25 juin 2018 relative au schéma directeur, notamment sur l'alternance des périodes d'ouverture des deux accueils extrascolaires pendant les vacances scolaires, inversé par rapport à l'année scolaire 2020-2021.



Communauté de communes du Pays de Luxeuil

Séance du conseil communautaire du
28 juin 2021

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000755-20210628-20210105-DE

Objet

Calendrier d'ouverture des services enfance jeunesse 2021-2022

Délibération n° 2021 105

Page(s) 3/4

Ouverture année scolaire 2021-2022	0-3 ans		3-12 ans			
	La Poussinière	La Mominette	Accueil périscolaire		Accueil mercredi / vacances	
			Urbain	Périurbain	Urbain Pôle Jeunesse	Périurbain Les Mômes du Breuchin
Période scolaire du 1 septembre au 22 octobre 2021	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vacances de Toussaint Fin des cours : samedi 23 octobre 2021 Reprise des cours : lundi 8 novembre 2021	Du 25 au 29 octobre	Ouvert			Ouvert	
	Du 2 au 5 novembre	Ouvert				Ouvert
Période scolaire du 8 novembre au 17 décembre 2021	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vacances de Noël Fin des cours : samedi 18 décembre 2021 Reprise des cours : lundi 3 janvier 2022	Du 20 au 24 décembre	Ouvert			Ouvert	
	Du 27 décembre au 31 décembre	Ouvert				Ouvert
Période scolaire du 3 janvier au 11 février 2022	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vacances de février Fin des cours : Samedi 12 février 2022 Reprise des cours : lundi 28 février 2022	Du 14 au 18 février	Ouvert			Ouvert	
	Du 21 au 25 février	Ouvert				Ouvert
Période scolaire du 28 février au 15 avril 2022	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vacances de printemps Fin des cours : samedi 16 avril 2022 Reprise des cours : lundi 2 mai 2022	Du 19 avril au 22 avril	Ouvert			Ouvert	
	Du 25 au 29 avril	Ouvert				Ouvert
Période scolaire du 2 mai au 6 juillet 2022	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Vacances d'été Fin des cours : mardi 5 juillet 2022	Du 6 au 31 juillet	Ouvert			Ouvert	
	Du 1er août au 31 août					Ouvert

Le bulletin officiel arrêtant le calendrier scolaire de l'année 2021-2022 fait apparaître une journée vacuée le vendredi 27 mai 2022, l'activité périscolaire sera calquée sur le calendrier scolaire, sans ouverture d'un accueil supplémentaire, il en serait de même dans le cas d'autres modifications du calendrier scolaire.



Communauté de communes du Pays de Luxembourg

Séance du conseil communautaire du
28 juin 2021

Envoyé en préfecture le 06/07/2021

Reçu en préfecture le 06/07/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 070-247000755-20210628-20210105-DE

Objet	Calendrier d'ouverture des services enfance jeunesse 2021-2022	Délibération n° 2021	105
		Page(s) 4/4	

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (avec une non-participation au vote : É.PETITJEAN), le conseil communautaire décide:

- **De valider** les périodes d'ouverture ci-dessus ;
- **D'autoriser** le Président à organiser les modalités idoines nécessaires à la mise en œuvre de ce calendrier d'ouverture des services à l'enfance et à la jeunesse ;
- **D'autoriser** le Président à adapter ce calendrier le cas échéant suivant les impératifs de locaux ;
- **D'autoriser** le Président à modifier le calendrier d'ouverture des structures multiaccueils, et de valider la fermeture du service en cas d'une fréquentation prévisionnelle inférieure à 4 enfants (cumulée sur les deux structures), et à réunir l'activité des deux structures sur une seule dans la mesure où le besoin d'accueil est assuré (exemple : ponts) ;
- **D'autoriser** le Président à calquer l'activité périscolaire sur l'activité scolaire en cas de modification du planning scolaire (exemple : ponts) sans ouverture d'un accueil supplémentaire.

Ainsi délibéré et signé
Pour extrait conforme

Le Président
Jacques DESHAYES

